

## Séance du 11 février 2020

L'an deux mil vingt, le onze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 04 février 2020

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Amélie PEREIRA, Didier MAURICE, Laurent TALON.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Xavier ANGLEYS à Pascal THEVENOUX

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Séverine LANDRE, Philippe SABOT, Michelle LATOUR, Matthieu ADELIN,

Secrétaire de séance : Ludovic GOGUE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2020.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

\* Dates d'ouverture du camping

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **Demande de subvention**

##### **Investissements 2020 Budget Principal**

Bâtiments communaux :

Réfection du toit de la sacristie	4894.17€ HT	5 873.00€ TTC
Remplacement moteur cloches	990.00€ HT	1188.00 TTC
Rénovation de la façade de la mairie	4762.57€ HT	5 715.08€ TTC
Création et pose de l'enseigne MAIRIE	65.52€ HT	78.62€ TTC

#### **Inscription des dépenses d'investissement au budget 2020**

Après approbation des différents plans de financement des projets 2020, les dépenses suivantes seront inscrites au budget primitif ainsi que les recettes correspondantes.

Réfection du toit de la sacristie	4894.17€ HT	5 873.00€ TTC
Remplacement moteur cloches	990.00€ HT	1188.00 TTC
Rénovation de la façade de la mairie	4762.57€ HT	5 715.08€ TTC
Création et pose de l'enseigne MAIRIE	65.52€ HT	78.62€ TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'Etat « DETR » et du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

#### **Demande de subvention**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les projets de « Réfection du toit de la sacristie et rénovation de la façade de la mairie » et sollicite une subvention auprès de l'état « DETR » et du de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire ans le cadre du fonds de concours aux communes 2020.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Toit sacristie	4894.17€	État DETR	3 749.29€
Moteur cloches	990.00€	Communauté de communes	3 481€

Mairie	4762.57€	Autofinancement de la commune	3 481.97 €
Enseigne	65.52€		
Total	10 712.26€	Total	10 712.26€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Digoin Passion Carpe : demande de location du plan d'eau pour un enduro carpe**

Considérant le très bon déroulement des enduros précédents, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 1 000€ la location du site pour l'enduro pêche du 21 au 24 mai organisé par l'association Digoin Passion Carpe. L'organisation reste à la charge de l'association.

### **Dates d'ouvertures du camping**

Les dates d'ouvertures pour le camping municipal est fixée au vendredi 10 avril pour les touristes et au samedi 28 mars pour les permanents.

Les dates de fermeture pour le camping municipal est fixée au dimanche 11 octobre pour les touristes et au samedi 31 octobre pour les permanents.

### **Questions diverses**

**Prochaine réunion :** la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 3 mars à 20 heures.

**Antenne de la Dienne :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société TDF confirme son offre pour une redevance à 4200€ par an, revalorisée chaque année à hauteur de 2.5%. La nouvelle convention sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

**SICTOM Nord Allier :** Collecte en bras latéral. Suite à la pose de bacs plusieurs personnes ont signalé qu'ils étaient renversés lors des épisodes venteux de ces derniers jours. Un contact sera pris avec le SICTOM pour savoir qui doit assurer la stabilité des emplacements. Les emplacements, le nombre, ne sont pas encore définitif en fonction des usages et utilisations des modifications pourront être apportées.

**Compteurs Linky :** Après avoir échangé sur le compteur linky, le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer pour interdire la pose des compteurs.